



CONSEIL COMMUNAL
LAVIGNY

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Séance du Conseil Communal du 21 février 2024

Objet : PREAVIS MUNICIPAL N° 1/2024

MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION SCOLAIRE AUBONNE ET GIMEL – ETOY (ASSAGIE)

L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

- Vu le préavis municipal n° 1/2024 relatif à la modification des statuts de l'ASSAGIE.
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc, désignée pour l'étude de cet objet.
- Ouï le rapport de la Commission des finances, désignée pour l'étude de cet objet.
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

DECIDE DE VOTER LE DÉCRET SUIVANT :

- Accepte les nouveaux statuts de l'ASSAGIE, sous réserve de leur approbation par la Cheffe du département des institutions, du territoire et du sport (DITS)

LES CONCLUSIONS CI-DESSUS SONT ADOPTÉES PAR

- 25 voix favorables,
- 0 avis contraire,
- 0 abstention.

CONSEIL COMMUNAL DE LAVIGNY

La Présidente
Georgeta Rossier



La Secrétaire
Loredana Simone